

**Commune d'Aviron**  
**Conseil municipal du 9 février 2023**  
**Compte rendu sommaire**

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le jeudi 9 février 2023 à 20 h 30

Etaient présents :

Mesdames BERTIN, BODIN, ZABIVOROTA, ROY, HELOUIN et RIOULT

Messieurs DROUARD, MARTIN, MORIN, CHION, LAUDOUAR, HATTON, RENOUF et MONTAIGNE

Absents excusés :

Mesdames LOUVEL

Pouvoirs :

Mme LOUVEL a donné pouvoir à M. MARTIN

A été nommé secrétaire de séance : M. LAUDOUAR

Approbation du compte rendu du 21 décembre 2022

**Ordre du jour :**

- Autorisation de signature : demande de subvention du parc paysager Pluvial
- Autorisation de mandater l'achat du local technique avant le vote du budget primitif 2023
- Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- Autorisation de signature : Don à l'AFM dans le cadre du TELETHON
- Autorisation de signature : Demande de Fonds de concours et travaux du nouveau local technique
- Délibération pour le contrat de l'entretien de l'éclairage public
- Autorisation de signature : Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » de l'EPN
- Autorisation de signature pour les travaux de la verrière de l'école
- Questions diverses
  - Voie douce rue de la Vallée
  - Echange sur l'orientation budgétaire

**Autorisation de signature - Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la désignation d'un agent d'assurer les fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).**

Madame La Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour ajouter une délibération qui n'est pas à l'ordre du jour.

En effet, la convention d'inspection Hygiène et sécurité du personnel des collectivités a évolué à compter du 26 janvier 2023 afin d'adapter le modèle organisationnel au contexte législatif, notamment au regard de la parution du Code général de la Fonction Publique et du Décret 2021-571 du 10 Mai 2021 relatif au Comités Sociaux Territoriaux des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics.

Madame la Maire expose que le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié, article 5 autorise les centres de gestion à passer des conventions pour la mise à disposition d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Cette mission est proposée aux collectivités et établissements. Une convention

portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la fonction publique de l'Eure
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.

### **Autorisation de signature – Demande de subventions d'un parc paysager pluvial**

Mme la Maire indique au conseil municipal que la commune d'Aviron connaît des épisodes récurrents d'inondations – coulées de boue, par ruissellement agricole, sur la zone du lotissement des charmilles.

Ces désordres durent depuis plusieurs années et plusieurs études hydrauliques ont été réalisées, de 2009 à 2019, pour quantifier les écoulements et dimensionner des solutions afin de remédier à ce problème.

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie a d'ailleurs décidé, lors de son dernier conseil communautaire d'engager les travaux hydrauliques.

En parallèle, Mme la Maire propose au conseil municipal de réaliser l'aménagement paysager et récréatif de la partie centrale du centre bourg, sur laquelle se concluent notamment les écoulements hydrauliques,

En effet, le projet est indissociable entre hydraulique et aménagement paysager puisque les fonctions hydrauliques (stockage, infiltration) et paysagères (modelage, cheminements, plantations) sont associées de fait.

Elle indique que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 874 273 € HT, soit 1 049 127,60 TTC ;

Elle envisage de solliciter plusieurs financeurs, dont l'Etat, le conseil départemental et l'agence de l'eau afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un parc paysager pluvial
- **APPROUVE** le montant prévisionnel global de cette opération à 874 273 € HT, soit 1049 127,60 € TTC ainsi que son plan de financement
- **AUTORISE** Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs
- **DIT** qu'un montant correspondant sera inscrit au budget correspondant à la dépense.

### **Autorisation de mandater l'achat du local technique avant le vote du budget primitif 2023**

La commune d'AVIRON a eu l'opportunité en 2022, de faire l'acquisition d'un bâtiment sis 14 rue du Mesnil-Fuguet en vue de le destiner à servir de local technique pour les agents communaux en charge de l'entretien général de la commune et des espaces verts.

Par délibération en date du 2 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé ce projet d'acquisition et l'acte de vente reçu par Maître Romain-Pierre COSTAGLIOLA, notaire à EVREUX a été signé par Madame la Maire le 30 novembre 2022.

Compte tenu que cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif 2022 et qu'il est nécessaire de régler cette acquisition avant le vote du budget primitif 2023, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de s'engager à inscrire cette dépense au budget primitif 2023 comme suit :

- Section d'investissement – compte 2131 pour un montant de 150 000,00 € (prix d'acquisition) + 2 757,38 € (frais d'acquisition)

Le Conseil Municipal donne son accord à la proposition de Madame la Maire et autorise le mandatement de cette acquisition avant le vote du budget primitif 2023.

### **Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**

Le budget primitif 2023 n'étant pas encore voté, le Conseil Municipal peut autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 non compris les crédits afférents au remboursement en capital de la dette.

Compte tenu des crédits ouverts au budget primitif 2022, Madame la Maire propose de voter les crédits comme suit :

CHAPITRES	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts)
204	49 417,00 €
21	166 178,00 €
23	331 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>546 595,00 €</b>
<b>Soit 25 %</b>	<b>136 648,75 €</b>

Le chapitre 21 se décline comme suit :

Article	Libellé	Montant
2131	Columbarium	9 120,00 €
2135	Travaux d'aménagement du nouveau local technique	40 000,00 €
2188	Lave-vaisselle pour la salle polyvalente	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>52 720,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame la Maire pour la somme globale de 52 720 € telles qu'exposées ci-dessus.

#### **Autorisation de signature – Don à l'AFM dans le cadre du Téléthon**

Mme la Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention à l'association AFM Téléthon afin de venir en aide aux personnes touchées par la maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à la majorité (1 voix s'abstient, 14 voix pour) :

- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 250 € l'association AFM Téléthon,
- Charge Mme la Maire de procéder au versement de la subvention et de signer tout document s'y rapportant.

#### **Autorisation de signature – Demande de Fonds de concours et travaux du nouveau local technique**

Mme la Maire indique au conseil municipal que le nouveau local technique, 14 rue du Mesnil Fuguet, acquis par la Mairie le 30 novembre 2022 a besoin d'un certain nombre de travaux (plomberie, maçonnerie, électricité, métallerie, plaquiste) afin de le rendre opérationnel avant son utilisation prévue fin juin 2023 date de fin de bail de l'ancien local technique.

Des devis ont été demandé :

- **Plomberie** :

- o 1<sup>er</sup> Devis : SPC Coderck (Aviron)

Montant : 6424,08 € HT soit 7708,90 € TTC

- 2<sup>ème</sup> Devis : Ent. Jouanne (Aviron)  
Montant : 5920 € HT soit 7104 € TTC
- **Plaquiste :**
  - Devis : Enoult Loïc (Le Plessis st Opportune)  
Montant : 6956,18 € HT soit 8347,42 € TTC
- **Maçonnerie :**
  - 1<sup>er</sup> devis : Batisaul (La Vieille Lyre)  
Montant : 7500 € HT soit 9000 € TTC
- **Electricité :**
  - 1<sup>er</sup> Devis : Artelec (Angerville la Campagne)  
Montant : 7760 € HT soit 9312 € TTC
  - 2<sup>ème</sup> Devis : EGRL (Claville)  
Montant : 6040 € HT soit 7248 € TTC
- **Metallerie:**
  - 1<sup>er</sup> Devis : LRDI (Gravigny)  
Montant : 3900 € HT soit 4680 € TTC
  - 2<sup>ème</sup> Devis : Metallerie Lebailly (Gravigny)  
Montant : 3899€ HT soit 4678.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** :

- le devis de plomberie de l'Ent.Jouanne au montant estimé de 5920 € HT
- le devis de Plaquiste de Enoult Loïc au montant estimé de 6956,18 € HT
- le devis de maçonnerie de Batisaul au montant estimé de 7500 € HT
- le devis d'électricité de EGRL au montant estimé de 6040 € HT
- le devis de métallerie de LRDI au montant estimé 3900 € HT

Soit un montant Total de 30 316,18 € HT

- **AUTORISE** Mme la Maire à demander un fonds de concours auprès d'Evreux Porte de Normandie d'un montant de 15 158 € (50%) et à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DECIDE** d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

### **Délibération pour le contrat de l'entretien de l'éclairage public**

La commune d'Aviron ne dispose pas actuellement de contrat de maintenance de l'éclairage public.

Pour le changement d'une ampoule grillée, à ce jour, nous attendons par exemple d'avoir une quinzaine d'ampoule à changer pour contacter TEAM RESEAUX qui facture au prix fort.

La société qui effectue ces maintenances ponctuelles est très sollicitée et fait passer les contrats en priorité.

Nous sommes de plus en plus concernés ces derniers temps par des problèmes dans les lotissements plus importants.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et de rapidité d'exécution, madame La Maire expose au conseil municipal qu'un contrat d'entretien permettrait de pallier à nos besoins.

Voici les propositions reçus :

- 1<sup>er</sup> Devis : Team Reseaux (a venir)
- 2<sup>ème</sup> Devis : Siège  
Montant contrat 1 : 5876 € HT soit 7345 € TTC
- 3<sup>ème</sup> Devis : Siège  
Montant contrat 2 : 8241,6 € HT soit 10 302 € TTC
- 4<sup>ème</sup> Devis : Citeos  
Montant contrat : 1660 € HT pour 2 visites par an soit 1992 € TTC

Après en avoir délibéré, et aux vue des différences importantes d'écarts de prix et de contrats, Madame la Maire propose de reporter cette délibération au prochain conseil afin d'avoir le temps de mieux comparer les différents contrats proposés.

## Autorisation de signature – Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » de l'EPN.

Dans le contexte actuel d'augmentation des couts énergétiques, Evreux Porte de Normandie propose un service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) pour les communes.

Ce service mutualisé conseille les mairies dans leurs projets de construction ou de réhabilitation de l'existant ainsi que dans leurs projets de production d'énergies renouvelables.

Le cout de l'adhésion s'élève à 1€ par habitant / an. La convention d'adhésion a une durée de 3ans.

Après en avoir délibéré, par 3 votes pour, 9 contres et 3 absentions, le Conseil Municipal :

**N'AUTORISE PAS** Madame la Maire à signer la convention de Conseil en Energie avec l'EPN

## Autorisation de signature – Demande de travaux pour la verrière de l'école.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la verrière de l'école coté maternelle est endommagée et qu'il y a régulièrement des fuites d'eau dans les dortoirs ou couloirs de l'école.

Des travaux de rénovation de la verrière doivent être entrepris.

Plusieurs devis d'architectes après visite du bâtiment ont été réalisées :

- 1<sup>er</sup> Devis : Architecte DESA (Anne Calero) (Tourneville)  
Montant des travaux : 9500 € HT soit 11 400 € TTC
- 2<sup>ème</sup> Devis : Atelier d'architecture Béatrice Berlioz (Evreux)  
Montant des travaux : 10,5 % des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** madame la Maire à signer le contrat de DESA Architecte de 11400€ TTC pour l'entretien annuel de l'éclairage public et à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DECIDE** d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

## Questions diverses

- Voie douce rue de la Vallée

Madame La Maire explique aux conseillers que le projet de voie douce rue de la Vallée suit son cours mais elle signale que certains propriétaires refusent pour l'instant catégoriquement de vendre une petite partie de la leur terrain.

- Orientation Budgétaire

Madame La Maire expose les différents projets 2023 et orientation budgétaire.

L'idée de réparer les vélux dans la salle des fêtes est soumise.

On propose également d'équiper l'école d'un panneau de basket et de raquettes de Tennis déjà bien usées. Cela est à voir avec l'Association de Parents élèves (APE).

- Point EPN

Madame La Maire expose les réflexions à l'ordre du jour au niveau de la TEOM et les modifications envisagées dans le cadre du ramassage des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22h40

La Maire,



Sophie BERTIN

